



COMPTE RENDU DES 3 CAPL DE MOUVEMENT LOCAL des 15 juin, 26 juin et 30 juin 2017

Suite aux CAPN qui ont entériné au niveau national les mouvements de mutation, trois CAPL de mouvement local se sont tenues afin d'examiner les vœux exprimés par les agents **administratifs** qui ont obtenu la résidence de CLERMONT-FERRAND. En effet, ces agents ont la possibilité de choisir, en fonction des postes vacants, **soit la DISI Pays du Centre siège, soit l'ESI Clermont Ferrand.**

En outre, à cette liste se rajoutent éventuellement les vœux des agents travaillant déjà dans ces structures et qui souhaitent à titre personnel changer d'établissement.

Suite à la fusion au 1^{er} mars des sites de Guichard et Parlette, les personnels possédant une qualification informatique ne peuvent plus émettre de vœu en CAPL car ils sont directement affectés par la CAPN à l'ESI de Clermont Ferrand. Aucun emploi qualifié informatique n'existe en effet au siège de la DISI Pays du Centre.

Néanmoins, il a été demandé qu'une fiche de vœux soit systématiquement proposée par le Directeur de l'ESI de Clermont Ferrand à l'ensemble des agents qui désirent changer de **service** au 1^{er} septembre. Cette demande concerne également les établissements de Nevers et Limoges.

A partir des documents fournis par l'administration (situation des emplois/effectifs avant et après mouvement, départ en retraite et projet du mouvement local), l'objectif de la CAPL est de valider ou non l'affectation locale (ie DISI Siège ou ESI Clermont) des agents en fonction de leurs vœux et des postes vacants.

Les demandes de changement de service sont, elles, directement gérées par le Directeur de l'ESI.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire (*voir plus loin*), les élus des 3 CAPL en intersyndicale ont fermement contesté la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur qui s'impose à nous et qui affectent les garanties & droits des agents en diminuant les moyens donnés à leurs représentants (durée de préparation/compte rendu réduite, frais de déplacement des suppléants non pris en compte dans certaines situations).

Synthèse des 3 mouvements locaux pour le 1er septembre 2017:

Nom	Grade / Qualif	Affectation nationale	Affectation locale
BOULANGER Didier	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
CHEMIN Alice	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
ESPINASSE Amélie	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont

MARCHAND Mélody	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	DISI Siège
NOT Cécile	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	DISI Siège
REBREGET Nathalie	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
STOSIK Loic	C/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
BESQUEUT Alain	B/Administratif	Résidence Clermont Ferrand	ESI Clermont
CHASTANG Elisabeth	B/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	DISI Siège
DELAGE Sébastien	B/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
DELAUNAY Chantal	B/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont
JOURNAIX Isabelle	B/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	DISI Siège
AGENAIN Franck	A/Administratif	Résidence Clermont-Ferrand	ESI Clermont

Suite au mouvement des cadres C et en tenant compte des départs en retraite jusqu'au 28/02/18:

- au siège de la DISI, les 3 postes C/Administratif sont occupés
- à l'ESI Clermont, 4 postes C/Administratif, 1 poste C/PAU, 3 postes C/Dactylo et 1 poste C/Technique demeurent vacants
- à l'ESI Nevers, il y a encore 1 vacance de C/PAU et 2 vacances de C/Dactylo
- à l'ESI Limoges, 1 poste C/Dactylo reste vacant

La CGT s'est abstenue pour la raison que **des postes restent encore vacants**

Suite au mouvement des cadres B et en tenant compte des départs en retraite jusqu'au 28/02/18:

- tant au siège de la DISI qu' à l'ESI Clermont, tous les postes B/Administratif ont été comblés
- suite à la CAPN, 2 programmeurs ont été affectés à l'ESI Clermont compensant les 2 départs. 6 postes restent encore vacants.
- 1 et 2 postes de programmeur sont encore vacants respectivement à Limoges et à Nevers.

La CGT s'est abstenue pour la raison que **des postes restent encore vacants**

Suite au mouvement des cadres A et en tenant compte des départs en retraite jusqu'au 28/02/18:

- Un agent arrive dans le cadre du mouvement national définitif et a obtenu localement le seul poste administratif vacant au sein de l'ESI Clermont

La CGT a validé ce mouvement local en votant « pour ».

Les élus CGT : S. MARCEL (ESI Nevers), L. CHOMETTE (ESI Clermont), G. CHOMETTE (ESI Clermont), L. VERMANDE (ESI Clermont), JP. PEULSON (ESI Clermont), C. RISCH (ESI Clermont).

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Par note de service du 3 février 2017, le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de cette commission administrative paritaire locale l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, qui entérine, en cours de mandat, une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants du personnel.

Les élus CGT, FO et Solidaires de la DISI Pays du Centre ne peuvent que vous exprimer leur profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression. Mais y a-t-il encore une volonté de dialogue ?

En prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte-rendus des CAPL, et de supprimer le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants, le Directeur général retire aux représentants des Personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions.

Par ce choix, M. Bruno PARENT prend la responsabilité d'empêcher le bon fonctionnement de ces instances.

Remettre en cause les droits des élus des Personnels, ce n'est ni plus ni moins, qu'attaquer les droits et les garanties des agents. C'est également balayer le vote des Personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux élections professionnelles, le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances.

Cette décision est une attaque mettant à mal:

- ✓ l'exercice du droit syndical,
- ✓ la défense des Personnels,
- ✓ le rôle des réunions institutionnelles.

C'est une méthode sans précédent à la DGFIP, dans un contexte de bouleversement permanent et rapide où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous. Les décisions de notre Directeur Général sont consternantes, affligeantes et inacceptables! Le jusqu'au boutisme, l'isolement pratiqué par le DG ne peuvent conduire à un dialogue social constructif et à un vivre ensemble serein.

Localement, ce règlement s'impose à vous. Néanmoins, vous affirmez régulièrement votre attachement à un dialogue social de qualité. C'est le moment opportun de le démontrer. Pour notre part, nous n'aurons pas de mal à faire comprendre aux agents que l'Administration cherche à évincer les représentants du personnel en ne leur accordant qu'une seule demi-journée pour analyser les documents, préparer les commissions et rendre compte des débats.

C'est pourquoi et de façon très pragmatique, nous soumettons à votre réflexion les problématiques suivantes :

- Comment définissez-vous les « délais de route » ? Et comment sont-ils applicables ?
- Pour une réunion d'une demi-journée, comment préparer et rendre compte sur une même demi-journée non divisible ?
- Comment fonctionner sans les suppléants, alors que nos listes sont construites en fonction des apports de tous selon les métiers ou les origines géographiques ? Il est parfaitement déloyal et intolérable de changer la règle en cours de mandat.
- Si le titulaire ne peut se déplacer au tout dernier moment et que le suppléant est absent, comment se déroulera la commission?

Comment prétendre faire vivre le dialogue social dans ces conditions ?

***Les élu-e-s de la DISI Pays du Centre exigent :
le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP et des moyens aux
élu-e-s et représentant-e-s des personnels pour accomplir leurs mandats
et assurer la défense des agents qui les ont élus.***